

banc George ont péroré à un point tel que les hommes de science prétendent qu'il est à peu près impossible qu'elles se régénèrent d'elles-mêmes. Après avoir permis aux Russes et à d'autres de les épuiser, de les piller jusqu'à ce qu'il n'en reste rien pour personne, ces pays acceptent maintenant d'exercer un certain contrôle. Pourquoi les Russes et les pêcheurs d'autres pays n'étaient-ils pas d'accord? Le fait est qu'actuellement les stocks sont épuisés à tel point que la pêche à l'aiglefin sur le banc George n'est plus rentable. Pourquoi le ministre des Pêches ne pourrait-il amorcer des négociations avec la Russie et d'autres pays membres de la CIPNOA en vue de trouver une forme de régie des ressources d'aiglefin du banc George? Avant d'abandonner le sujet des pêches, monsieur l'Orateur, j'aimerais souligner à la Chambre et au gouvernement la nécessité de démarches immédiates en vue d'un accord international qui nous permettra de conserver nos réserves de poisson et d'éliminer le danger d'épuisement. On pourra sans doute y arriver, mais pour cela, le gouvernement du Canada devra s'intéresser à la question et négocier fermement.

Monsieur l'Orateur, je le répète, j'espère que le gouvernement accordera à l'industrie de la pêche l'attention et la priorité qu'elle mérite. Cette industrie ne signifie peut-être pas grand-chose, sur le plan économique, pour les habitants de Don Valley ou de certaines régions du Haut-Canada, mais à d'autres endroits, notamment dans la province que j'ai l'honneur de représenter, elle signifie beaucoup. Notre population dépasse légèrement le demi-million, et 125,000 personnes tirent leur subsistance, directement ou indirectement, de la pêche. Est-il étonnant que nous voulions à tel point que le gouvernement prenne les dispositions nécessaires pour empêcher un effondrement total de cette industrie? Si la pêche de la morue périclité et si nous restons impassibles devant les événements actuels, il est à concevoir que, dans cinq ans, la morue devienne une friandise rare. L'économie de Terre-Neuve en recevrait un choc terrible.

J'ai constaté avec plaisir, dans le discours du trône, que le gouvernement veut réorganiser son activité dans les affaires urbaines, sous la direction d'un ministre à plein temps des Affaires urbaines et du Logement. Monsieur l'Orateur, le logement tient une place importante dans l'expansion économique. Songer à l'expansion sans tenir compte de l'importance du logement et de la rénovation urbaine, c'est négliger un élément essentiel de la croissance économique. Dans les provinces atlantiques, et particulièrement à Terre-Neuve, les maisons qu'on trouve sur le marché laissent beaucoup à désirer, tant par la qualité que par le nombre. La SCHL et le BFS auront beau prévoir les besoins en matière de logement au cours des dix ou quinze prochaines années, je prétends que la réalisation de l'objectif dans la région atlantique paraît fort incertaine. Les perspectives que nous avons de jamais atteindre le nombre de maisons que la SCHL prétend nécessaires sont en vérité très éloignées, compte tenu de l'importance actuelle de l'économie terre-neuvienne, des conditions économiques que prévoit le gouvernement de la province et des possibilités financières limitées de la grande majorité des salariés pour l'achat de maisons.

Pour ceux d'entre nous qui s'intéressent à la question du logement au Canada, notamment dans la région atlanti-

que, il semble que la SCHL pourrait se montrer plus souple et se livrer à des expériences. Dans cette région, les problèmes diffèrent un peu de ceux auxquels font face la plupart des autres régions du Canada, et ils méritent, croyons-nous, une attention toute particulière. Si on me permet de généraliser à l'excès, le programme du gouvernement me semble avoir été conçu pour faire disparaître les enclaves de logements misérables au milieu de l'opulence qui règne dans les villes, tandis que, dans la région atlantique, notamment à Terre-Neuve, on trouve des enclaves d'opulence au milieu d'une pauvreté généralisée. D'où l'importance des différences régionales.

• (5.20 p.m.)

Une politique du logement doit s'insérer dans le cadre d'une politique économique et sociale d'ensemble, et dans ce cas, le gouvernement devrait accorder la priorité à la région de l'Atlantique quant à ses dépenses futures dans le domaine du logement. Un gouvernement qui s'intéresse sérieusement aux problèmes actuels de logement et qui tient à améliorer les conditions de vie de tous les Canadiens doit d'abord prouver son intérêt en rendant possible l'accession à la propriété aux petits salariés qui ont un revenu insuffisant. Le premier pas à faire afin d'atteindre ce but serait, à mon humble avis, d'abolir la taxe de vente sur les matériaux de construction. Cette taxe peut augmenter d'environ \$950 le prix d'un modeste bungalow de trois chambres à coucher. Le gouvernement qui persiste à imposer une telle taxe n'est pas sérieux quand il dit vouloir résoudre le problème du logement au Canada.

S'il n'est pas financièrement possible d'abolir cette taxe d'un seul coup, on pourrait étudier une façon graduelle de la supprimer, en commençant peut-être par accorder un dégrèvement pour les matériaux utilisés dans la construction de maisons dont le prix s'élève à \$20,000 ou moins. Ceci permettrait en effet d'aider les personnes à revenu faible ou moyen lors de l'achat de maisons de \$20,000 ou moins. Regardons les faits; la personne dont les revenus sont inférieurs à la moyenne du revenu au Canada est précisément celle qui achète une maison de \$20,000 ou moins. Il faudrait appliquer ce système de dégrèvements de telle sorte que la baisse de prix entraînée par la suppression de la taxe de vente soit déduite du prix d'achat de la maison.

Le gouvernement devrait étudier la possibilité de subventionner les taux d'intérêts pour aider les familles à faible revenu à acheter leur propre maison, y compris celles qui s'intéressent aux logements coopératifs. Il faudrait mettre au point des programmes de subventions destinés à aider les familles qui en ont vraiment besoin. Je ne me préoccupe pas trop du subventionnement des taux d'intérêt ni de l'abolition de la taxe de vente pour les maisons de \$30,000, \$40,000 ou \$50,000, car j'estime que les gens qui achètent ce genre de maisons peuvent bien se permettre de payer la taxe de vente et les intérêts facturés par les diverses sociétés de prêt. J'accepte le principe des entreprises de construction de même qu'une certaine forme d'abattement fiscal sur le paiement des intérêts sur les hypothèques. Je ne vois pas pourquoi un gouvernement vraiment soucieux de trouver une solution au problème du logement que nous connaissons actuellement au Canada n'accepterait pas une certaine forme d'abattement fiscal sur le paiement des intérêts sur les hypothèques, toujours au-dessous d'un plafond de \$20,000.